



ACCUEIL DE LOISIRS DE PUYRICARD 3 / 11 ANS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Vacances d'Automne 2025

Ce document est à nous faire parvenir :

- Pour les habitués : à partir du **lundi 22 septembre à 20h** en numérique , ou à partir du **mardi 23 septembre à 8h30** au secrétariat
- Pour les 3/4 jours : à partir du **lundi 29 septembre à 20h** en numérique, ou à partir du **mardi 30 septembre à 8h30** au secrétariat
- Pour les 1/2 jours : à partir du **mardi 30 septembre à 8h30** au secrétariat

PARENT Nom :

Prénom :

Adresse Mail :

ENFANT Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Age : ans

RÉGIME ALIMENTAIRE : SANS PORC ☐ VÉGÉTARIEN ☐ PAI ☐

ECOLE FREQUENTEE (sept 2025) : CLASSE : SI MDPH N° :

N° D'ORDRE :	
Enregistré par :	
DATE DE RECEPTION	
le / / 2025 H	
Par Mail ☐	Par Courrier ☐ Direct ☐
cadre réservé au Secrétariat	

Réservation des Périodes de Fréquentation

1ère Semaine - Du 20 au 24 octobre 2025

		Horaires d'arrivée				Horaires de départ			
		7h30	8h00	8h30	9h00	17h00	17h30	18h00	18h30
Lundi 20 octobre									
Mardi 21 octobre									
Mercredi 22 octobre	Sortie Rocher Mistral (10€)								
	Permanence								
Jeudi 23 octobre	Sortie bois des lutins (11€)								
	Permanence								
Vendredi 24 octobre									

2ème Semaine - Du 27 au 31 octobre 2025

		Horaires d'arrivée				Horaires de départ			
		7h30	8h00	8h30	9h00	17h00	17h30	18h00	18h30
Lundi 27 octobre									
Mardi 28 octobre									
Mercredi 29 octobre									
Jeudi 30 octobre									
Vendredi 31 octobre									

Signature au verso



Consulter le règlement intérieur pour les conditions d'annulation.

ATTENTION !

Les étapes pour réaliser l'inscription de votre enfant sont les suivantes :

1/ Nous faire parvenir ce formulaire. Pour cela 2 possibilités :

→ Par mail à l'adresse "**reservation@cscdavin.fr**"

→ Par dépôt direct au secrétariat du CSC

Les inscriptions de dernière minute se feront uniquement au secrétariat du CSC, dans la limite des places

2/ La Vérification et/ou mise à jour du dossier de l'enfant (fiche sanitaire, pièces obligatoires, impayés...)

3/ La Confirmation des disponibilités par le secrétariat du CSC selon l'ordre d'arrivée et les places disponibles

4/ Le Dépôt du chèque de règlement doit s'effectuer après réception du mail de confirmation.

Le chèque ne sera encaissé qu'une fois la période de vacances démarrée

- **Pour rappel** : Les différentes adresses mail du centre Socio-Culturel ML Davin, pour nous contacter

→ **contact@cscdavin.fr** : Pour contacter le CSC Davin

→ **reservation@cscdavin.fr** : Pour les inscriptions à l'ALSH

→ **annulation@cscdavin.fr** : Pour annuler des jours à l'ALSH, selon le calendrier et modalités communiqués

AUCUN ENFANT NE SERA ACCEPTE PAR LES ANIMATEURS SANS ÊTRE A JOUR DE SON INSCRIPTION.

Date:

Signature :